

une main-d'œuvre locale. Les architectes devraient tenir compte de la conjoncture régionale et songer que des terrains plus facilement disponibles dans les campagnes peuvent abaisser les frais de construction.

27. L'administration des écoles rurales relève tantôt d'un bureau central et tantôt d'autorités locales. Chacun de ces systèmes a ses propres avantages. Le premier permet souvent de jouir d'un appui financier important et d'établir un programme uniforme. Par contre, des administrations locales adaptent plus facilement les programmes aux besoins régionaux et encouragent les habitants à s'intéresser activement aux améliorations requises.

28. Dans bien des cas, une collaboration méthodique au sein du Commonwealth permettrait de résoudre plus facilement ces divers problèmes. Des échanges de renseignements sur l'organisation du réseau scolaire rural (surtout au palier secondaire), sur les méthodes d'enseignement, sur les procédés audio-visuels, sur la construction des édifices scolaires et sur les cours par correspondance aideraient les pays intéressés à élargir et à améliorer leur éducation rurale. Une collaboration semblable pourrait s'étendre avec fruit à tout ce qui se rapporte au personnel d'enseignement et de direction des écoles rurales et à la réduction du coût de construction. Les administrateurs de l'échelon supérieur enrichiraient leur expérience scolaire en visitant divers pays du Commonwealth, et des États membres retireraient le plus grand profit de la visite d'experts de l'étranger. Un jour, on pourrait songer à réunir des conférences d'experts sur une base régionale ou à l'échelle du Commonwealth. Ces spécialistes aborderaient par exemple la question des programmes primaires (durée, contenu) et de leurs normes minimales, ou les problèmes connexes de programmation. D'autres conférences du Commonwealth pourraient mettre à leur programme l'organisation de l'enseignement rural.

29. Il conviendrait par ailleurs d'étudier de très près l'éventualité d'un enseignement par les voies de la radio et, le cas échéant, de la télévision; on parviendrait ainsi à normaliser les programmes entre les villes et les campagnes. Nous savons que certains pays examinent la question avec soin et nous conseillons d'organiser un système d'échange de renseignements dans ce domaine. Si les intéressés voulaient réunir une conférence sur la radio scolaire (ou, en termes plus généraux, sur les procédés audio-visuels) les délégués seraient bien inspirés d'inscrire à leur ordre du jour les besoins des écoles rurales.

30. Une attention spéciale doit être accordée aux qualifications des instituteurs ruraux, qualifications qu'il conviendrait d'améliorer en aidant à la formation et au placement du personnel enseignant, et à l'aménagement d'ensemble des agglomérations rurales. Ainsi, on augmenterait le nombre des instituteurs ayant la formation voulue pour enseigner dans les campagnes. Ils pourraient continuer leurs études à l'étranger, et des experts de l'étranger seraient attachés aux établissements ayant besoin de leurs services. Les cours devraient porter notamment sur les méthodes et les programmes d'enseignement, les procédés audio-visuels et l'enseignement par correspondance. Ces disciplines sont très avancées au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans certains autres pays du Commonwealth. En outre, les enseignants des régions rurales auraient la possibilité de pour-